

# Bulletin d'inscription – Bourse aux jouets

Événement : Bourse aux jouets

Date : 06 décembre 2025

Lieu : École primaire La Corchade, Metz

Organisateur : APE Groupe Scolaire La Corchade

**Nom / Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Adresse mail :** \_\_\_\_\_

**Nombre de mètres linéaires souhaités :** \_\_\_\_\_

Tarif : 2€ le mètre

Paieiment accepté : chèque ou espèce

**Signature du participant :** \_\_\_\_\_

**Je déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur ci-dessous.**

## Règlement intérieur – Bourse aux jouets

1. La bourse aux jouets se déroule le 06 décembre 2025 à l'école primaire La Corchade. Les exposants doivent s'installer aux horaires communiqués par l'organisation.
2. L'inscription n'est considérée comme valide qu'après réception du règlement intégral du montant dû (2€ par mètre linéaire). Aucun emplacement ne sera réservé sans paiement préalable.
3. Chaque exposant est responsable du matériel exposé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.
4. Les mètres linéaires sont attribués selon l'ordre de réception des inscriptions et des paiements, dans la limite des places disponibles.
5. Les objets vendus doivent être propres, fonctionnels et conformes aux normes de sécurité en vigueur.
6. Il est interdit de vendre des produits dangereux, illégaux ou inadaptés aux enfants.
7. Les exposants doivent maintenir leur espace propre et respecter les consignes de l'APE Groupe Scolaire La Corchade.
8. En cas d'annulation par l'exposant, le remboursement n'est pas garanti et reste à l'appréciation de l'organisateur.
9. Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.